

Office national des forêts : les dérives d'un service public

Eva Lacoste

Asphyxie financière, suppressions de postes de fonctionnaires, recours au mécénat... L'Etat affaiblit méthodiquement les conditions d'une gestion durable des espaces forestiers, particulièrement essentielle à l'heure du réchauffement climatique. Au risque d'un abandon progressif de ses missions régaliennes et d'un passage au privé, plus intéressé par les activités marchandes que par la notion d'intérêt général.

Créé en 1966, l'Office national des forêts n'est plus, semble-t-il, en odeur de sainteté, après un demi-siècle de bons et loyaux services. Sous le coup d'une fragilisation financière savamment orchestrée, l'Office a vu ses effectifs réduits de 600 ces trois dernières années. En 1981, on comptait 16 000 salariés, en mars 2020 ils étaient au nombre de 8 200, et les fonctionnaires ne représentent plus que 57 % environ des effectifs (cf. *Golias*

Hebdo n° 622). C'est la remise en cause de sa gestion des forêts domaniales (appartenant à l'Etat), soit 1,5 million d'hectares, auxquels s'ajoutent 2,5 millions d'hectares par délégation de 11 000 communes. La situation financière de l'Office national des forêts est par ailleurs déséquilibrée depuis plusieurs années, démontre une étude du syndicat Forêt publique UNSA. Sa capacité d'autofinancement, tirée en particulier de la vente du bois dont le prix ne cesse de chuter, est insuffisante pour assurer les investissements... d'autant que le versement compensateur de l'Etat n'a pas été réactualisé depuis sa réévaluation à 140,4 millions d'euros en 2014. « *Mais la principale difficulté est la mise en œuvre du compte d'affectation spéciale pensions en 2006, pour lequel l'Office se voit appliquer un taux de contribution employeur de 74,6 % depuis 2013.* »

« Que ces entreprises paient d'abord leurs impôts »

Depuis 2016, la direction de l'ONF est vivement engagée à trouver « *des financements innovants* » par ses ministères de tutelle¹. La réponse : un fonds de dotation « Agir pour la forêt »

qui s'adresse aux entreprises et aux particuliers. L'amour de la nature ? Un grand bol d'air ? Sous la canopée, les vilains petits « secrets » s'évanouiraient-ils comme par enchantement ? Et on accourt, comme pour se mettre à l'abri de ceux qui n'ont que trop tendance à la critique. On retrouve l'assureur Axa, Peugeot PSA, la Fédération française du bâtiment, des banques... Quelques exemples sont particulièrement émouvants : la Société générale a soutenu un plan de sauvegarde de l'alouette lulu et de la fauvette pitchou dans la forêt de Fontainebleau. Dans les Côtes-d'Armor, sa participation a permis de construire un crapauduc pour les amphibiens qui se déplacent à leurs risques et périls.

Total, le plus grand donateur, mérite un petit aparté : sa communication environnementale est bien rôdée, mais le groupe français continue à investir dans les énergies fossiles, principale cause des émissions de CO₂, et à explorer de nouvelles réserves de pétrole et de gaz. Ikea, mobilier et décoration, a rejoint ce brillant aéropage (qu'on nous pardonne cette évocation du tribunal athénien, établi il est vrai sur une colline dédiée à Arès, dieu de la guerre et

suite page 16



de la destruction). L'entreprise d'origine suédoise n'hésite pas à abattre des arbres plusieurs fois centenaires et pratique les coupes rases à grande échelle dans les forêts primaires. Sa filiale Swedwood possède un bail en République de Carélie (Russie) sur 300 000 hectares de forêts naturelles.

Dans un communiqué, la CGT met les choses au point : « *Spécialiste de l'optimisation fiscale, Total ne paie régulièrement aucun impôt sur les sociétés en France ; la Société générale avait 139 filiales dans les paradis fiscaux en 2014 ; la banque HSBC a organisé la fraude fiscale de plus de 3 000 Français en Suisse ; Peugeot économise au moins une dizaine de millions d'euros par an, rien qu'en domiciliant fictivement ses activités d'assurance à Malte, tout en ayant demandé le soutien financier de l'Etat en 2012 (...). Que ces entreprises paient d'abord leurs impôts !* »

Agir pour la forêt n'est pas vraiment la priorité de tous ces « fleurons » de l'industrie et de la finance, c'est avant tout une belle occasion de se reverdir... à peu de frais, avec une réduction d'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 %. Sur un don de 100 000 euros, par exemple, Total participe pour 40 000 euros. Nettement moins cher d'une campagne de pub classique.. « *Ces grandes entreprises échappent largement à l'impôt, ce qui rend l'Etat incapable de financer sa politique forestière, de santé, éducative...*, nous résume Loukas Bénard, garde-forestier, de la CGT Forêt. *Elles peuvent ensuite jouer les dames patronnesses en faisant la charité auprès de causes sans financement.* » Il demeure que l'Etat se défile... L'endettement atteint 450 millions d'euros et le déficit se creuse d'année en année. « *A terme, par manque de forestiers et de moyens, on finira par ne plus être opérationnels, et ce sera le prétexte à un démantèlement et à un passage au privé.* »

Agents ONF en sous-location

« *Le mécénat fait partie des sources de financement, mais il ne représente qu'entre 4 et 5 % des besoins, c'est une goutte d'eau, surtout avec le réchauffement climatique* », nous précise Dominique Paquet, représentant syndical SNTF-UNSA, qui pointe l'absence de prise en compte de l'éthique des entreprises. « *Des ventes de biens ont permis d'équilibrer les comptes*

pour un temps. » : maisons forestières, centre de formation de Velaine-en-Haye (Meurthe-et-Moselle), terrains et propriétés gérés par l'ONF... Dernière opération, la vente de la tour ONF de dix étages dans le XIIe arrondissement de Paris, qui financera un nouveau bâtiment de quatre étages situé sur les terrains de l'Ecole nationale vétérinaire de Maisons-Alfort (Val-de-Marne).

Il faudra continuer à faire entrer de l'argent. L'Office national des forêts a trouvé une parade. Ses agents se mettent au service de la SNCF ou d'EDF pour dégager la végétation le long des voies ferrées et aux abords des lignes électriques. Et encore une belle trouvaille de la direction de l'ONF : « L'Arbre conseil », avec appels d'offre auprès des collectivités et des particuliers, pour diagnostics de bonne santé, inventaire, guide de gestion, travaux d'entretien ou mise en sécurité... « *Il faut dégager du temps pour ces nouvelles activités, du coup les missions régaliennes, surveillance, contrôles, ne sont plus faites*, nous explique Dominique Paquet. *L'accueil du public est délaissé, comme l'entretien des sentiers pédestres et les itinéraires du cyclotourisme. Ce qu'on faisait en forêt domaniale est de plus en plus abandonné, on compte dorénavant sur le financement des collectivités de proximité et sur le mécénat pour compléter.* »

Qui sont les ravageurs ?

Grand branle-bas début septembre 2020 : le ministre de l'Agriculture Julien Denormandie annonce une enveloppe de 200 millions pour la forêt, fragilisée par le réchauffement climatique. Le montant peut séduire, mais il n'est pas seulement à destination des forêts domaniales, puisque les forêts des collectivités et les forêts privées auront également leur enveloppe.

Pour l'ONF, ce sera 60 millions pour replanter, alors que le coût estimé dépasse les 200 millions d'euros. Le dérèglement climatique a fait des ravages. Un premier recensement, réalisé à l'automne 2019 par l'ONF, fait état de 220 000 hectares touchés par des dépérissements en forêt publique, dont 20 000 hectares à reconstituer en forêt domaniale. A l'origine, l'accélération du réchauffement climatique, marqué par des épisodes de sécheresse et de forte chaleur en 2018 et 2019 et une pullulation de scolytes, petits coléoptères cambiophages,

qui se nourrissent des tissus situés entre l'écorce et l'aubier, partie périphérique dont les vaisseaux véhiculent la sève brute. L'attaque est massive, en particulier dans le Grand Est et en Bourgogne-Franche-Comté. Les résineux (douglas, pin sylvestre, sapin) sont les plus touchés, suivis par les hêtres adultes en Franche-Comté et dans les Vosges.

« *Pour certaines zones qui ne sont pas attaquées, on pourra recourir à une régénération naturelle, mais en beaucoup d'endroits il faudra planter, et l'ONF ne sera pas en mesure d'assurer*, affirme Dominique Paquet. *Dans environ 500 000 hectares de forêts, il faut prévoir une migration des essences, de la Méditerranée vers le Nord, et pour les essences du Nord, une migration plus au nord ou plus en altitude.* » Le chêne sessile (ou rouvre) des régions tempérées serait, par exemple, remplacé par le chêne méditerranéen (ou kermès). « *Il faudra trouver d'autres essences adaptées... Nous avons des pistes, mais il faut être très prudent pour éviter une importation de ravageurs.* » Les 60 millions du ministre pour les forêts domaniales sont loin du compte... « *On peut se poser la question*, conclut Dominique Paquet. *Y a-t-il une réelle volonté politique de sauver l'ONF ? Est-ce qu'on ne chercherait pas plutôt à aggraver la situation pour passer au privé ?* »

Un espoir ?

En juillet 2020, la députée du Nord Anne-Laure Cathelot remettait au gouvernement son rapport de mission parlementaire sur la forêt et la filière bois. « *Elle souligne le rôle essentiel de l'Etat et la nécessité de redonner des moyens à l'ONF, ce qui démontre une prise de conscience après trois ans de sécheresse*, observe Loukas Bénard. *Reste à voir si ce rapport servira à caler une table à Matignon ou s'il sera appliqué.* » Mais une épée de Damoclès est tout juste retenue par un crin de cheval. L'article 33 du projet de loi d'accélération et de simplification de l'action publique prévoit la généralisation du statut de contractuel à l'ONF, au détriment du statut de fonctionnaire. Si la loi est votée en l'état, ce sera la remise en cause des fondements du code forestier et de la notion de service public. □

1. Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie.